

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-149

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20231212-CC_2023_149-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le douze décembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 6 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice	37
Présents	30
Votes	32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyn SEON, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Gérard MAGNET, Anne-Sophie DEVAUX, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Pascal OUTREBON, Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD

PROCURATIONS :

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY
Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID
Thierry BADEL donne procuration à Charles JULLIAN
Bernard CHATAIN donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyprien POUZARGUE

**ACTION SOCIALE
D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

**Attribution d'une
subvention
exceptionnelle
à l'AMAD**

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion sociale, aux Services à la Population et aux Relations extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 5 décembre 2023,

L'AMAD, partenaire associatif historique de la Copamo, accompagne au quotidien les publics dépendants, notamment les plus fragiles, et propose une offre cohérente de services qui répondent aux besoins des territoires : aide à domicile, soins à domicile, portage de repas et transport accompagné.

Ces dernières années, l'AMAD, à l'image des autres associations d'aide à domicile, a dû faire face à une situation inédite jusqu'alors : une diminution de ses heures d'intervention, liée à une pénurie de personnel. Face à cette diminution d'activité, les financements du Département ont diminué. Néanmoins les frais de structures et certains postes de dépenses ont augmenté (frais de personnel liés à la revalorisation des salaires des aides à domicile expérimentées, carburant...).

Ayant essuyé des déficits successifs depuis 3 ans, l'association nous a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle par courrier en date du 14 novembre 2023.

Cette subvention exceptionnelle permettra de soutenir l'association dans la réalisation de ses missions de services publics.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, étant précisé que Luc Chavassieux et Françoise Tribollet (qui a donné pouvoir à Stéphanie Nicolay) ne prennent pas part au vote :

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20231212-CC_2023_149-DE

Certifié exécutoire

Transmis en
Préfecture le 18/12/23

Notifié ou publié
le 18/12/23

Le Président

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours gracieux auprès
du Président ou d'un
recours en annulation
devant le Tribunal
Administratif de Lyon,
184 rue Duguesclin 69003
Lyon / www.telerecours.fr,
dans un délai de 2 mois
suivant sa publication*

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 12 440 € à l'AMAD sur l'exercice 2023,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal compte 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 18 DECEMBRE 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,
Renaud PFEFFER